

Nom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Nom du jeu-questionnaire : LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE**

---

Pour chaque question, plusieurs réponses sont possibles. Des commentaires apparaissent pour vous guider ou pour expliquer vos erreurs)

Selon R. MUSGRAVE, la première fonction de l'Etat est une fonction d'allocation des ressources. En quoi consiste cette fonction?

- 1.
- (A) L'Etat doit intervenir pour pallier les défaillances du marché
  - (B) Au contraire, l'Etat doit laisser le marché s'autoréguler de lui même
  - (C) Cette fonction consiste notamment à mettre en place des services publics
  - (D) Cette fonction consiste notamment à gérer les externalités négatives
- 

La seconde fonction de l'Etat est une fonction de répartition des richesses. Quelles sont les caractéristiques de cette fonction?

- 2.
- (A) On postule que le marché génère des inégalités
  - (B) l'Etat doit laisser le marché s'autoréguler de lui même
  - (C) Cette fonction consiste notamment à mettre en place des services publics
- 

La dernière fonction de l'Etat est une fonction de régulation. En quoi consiste cette fonction?

- 3.
- (A) L'Etat doit lutter contre les déséquilibres économiques
  - (B) Le carré magique peut être un outil d'étude pour identifier les déséquilibres à corriger
  - (C) La lutte contre le chômage est un exemple qui illustre cette fonction de régulation
  - (D) Le "laissez-faire" sur un marché est un exemple qui illustre cette fonction de régulation
- 

Qu'est-ce qu'un marché concurrentiel?

- 4.
- (A) Sur ce type de marché les agents économiques sont en situation de "faiseurs de prix"
  - (B) on parle aussi de concurrence pure et parfaite
  - (C) sur ce marché les acteurs n'ont donc véritablement pas de pouvoir de marché
- 

Quelles sont les caractéristiques d'un marché imparfaitement concurrentiel?

- 5.
- (A) Les firmes ne disposent pas de pouvoir de marché
  - (B) Les firmes disposent d'un pouvoir de marché
  - (C) La concurrence monopolistique correspond à une forme de marché imparfaitement concurrentiel
  - (D) Le monopole discriminant correspond à une forme de marché imparfaitement concurrentiel
- 

Qu'est-ce que le pouvoir de marché?

- 6.
- (A) Les agents économiques ont la capacité d'influencer les prix
  - (B) ils peuvent fixer un prix supérieur à celui que l'on pratique en concurrence pure et parfaite
  - (C) une structure oligopolistique ne dispose pas de pouvoir de marché
  - (D) la capacité hypnotique des firmes à influencer les autres
- 

7. La politique de la concurrence...

---

- A A pour objectif de maintenir la concurrence sur un marché en luttant contre la concurrence déloyale au nom de la défense des intérêts des consommateurs
  - B Le domaine d'intervention de cette politique concerne uniquement les entreprises
  - C Elle lutte uniquement contre les cartels et abus de position dominante
  - D Elle permet de favoriser la baisse des prix, la qualité des produits (incitation à l'innovation), et de proposer un choix plus vaste de produits aux consommateurs
- 

8. Cette politique de la concurrence s'est développée selon des temporalités différentes à travers le monde...

- A Aux Etats-Unis, le Sherman Act de 1890 pose les bases des conduites à tenir en matière de concurrence
  - B Au sein de l'Union européenne, c'est la Commission Européenne qui veille au bon fonctionnement de la concurrence
  - C En France c'est la DGCCRF qui veille au respect de la concurrence
- 

9. L'abus de position dominante...

- A Caractérise une entente sur les prix entre deux entreprises de taille identique
  - B Caractérise une entreprise qui exploite délibérément un avantage (lié à la taille ou à une avance technologique) et l'utilise de façon abusive, limitant ainsi la concurrence
  - C Les "ventes liées" font partie des abus de position dominante
  - D Microsoft avait été condamné pour ventes liées
  - E l'abus de position dominante peut aussi être relié à la pratique de prix prédateurs
- 

10. Pour détecter un abus de position dominante, les autorités doivent délimiter un marché pertinent. Qu'est-ce qu'un marché pertinent?

- A Le marché pertinent est un synonyme de marché contestable
  - B le marché pertinent se détermine en mesurant le degré de substituabilité des produits sur un même marché
  - C il est toujours très difficile de délimiter un marché pertinent
- 

11. Quelles sont les caractéristiques d'un cartel ?

- A Il s'agit d'une entente entre firmes d'un même secteur ayant pour objet de limiter la concurrence
  - B L'objectif d'un cartel est d'obtenir un profit total plus élevé par collusion en se rapprochant de la situation de monopole
  - C Les accords portant sur la R&D sont considérés comme des cartels et interdits par la législation européenne
  - D En 2005, les ententes dans la téléphonie mobile avait donné lieu à une amende de 534 millions d'euros
- 

12. Le plus souvent, l'effet néfaste pour le consommateur (victime d'entente ou de cartel) est une hausse des prix

- A True
  - B False
- 

13. Les autorités de la concurrence utilisent uniquement la répression (amendes) pour lutter contre les cartels

- A True
  - B False
-

14. La clémence:
- (A) Repose sur un principe : les entreprises qui dénoncent un cartel auxquels elles participent peuvent bénéficier de l'immunité
  - (B) cette immunité consiste à ne pas payer d'amende
  - (C) on peut faire un lien avec le dilemme du prisonnier
- 
15. Les opérations de concentrations, au sein de l'Union Européenne:
- (A) Doivent être signalées au préalable aux autorités de la concurrence, qui, après examen, les valident ou non
  - (B) Car les autorités de contrôle traquent les situations susceptibles de diminuer l'intensité de la concurrence
- 
16. Pour quelles raisons les Autorités de contrôle de la concurrence interdisent-elles certaines concentrations?
- (A) Parce que les Autorités de contrôle cherchent à favoriser les situations de monopole
  - (B) parce que cela peut léser le consommateur en favorisant une hausse des prix
- 
17. Les services collectifs s'ouvrent désormais à la concurrence. Cela se traduit par:
- (A) Un démantèlement des monopoles publics et une ouverture des services publics à la concurrence
  - (B) un débat, particulièrement en France, avec une crainte d'un service de moindre qualité ou plus inégalitaire
  - (C) Ces services ne sont donc plus soumis au contrôle des autorités
- 
18. L'ouverture à la concurrence des services publics:
- (A) a été décidée en 1986 par l'Acte Unique
  - (B) Aux yeux des libéraux, les gains de productivité gagnés permettent la baisse des prix
  - (C) elle concerne par exemple la téléphonie ou les transports aériens
- 
19. La commission européenne gardienne du bon fonctionnement de la concurrence au sein de l'UE:
- (A) encourage les Etats à aider financièrement leurs champions nationaux
  - (B) traque les subventions abusives versées par les Etats aux entreprises
- 
20. la politique industrielle:
- (A) est un synonyme de la politique de la concurrence
  - (B) est un ensemble de mesures prises par l'Etat pour développer l'appareil productif national
  - (C) le programme "avion du futur" visant à favoriser la production d'avions moins polluants est un exemple de soutien par la politique industrielle